

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : avenant à la convention de restauration

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 58

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le 18 juin 2015

Réuni le 30 juin 2015.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)



Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement et en raison de la rénovation de la cuisine centrale du lycée Antoine de Saint Exupéry, le conseil d'administration l'autorise à signer l'avenant à la convention de restauration, portant substitution de la cuisine centrale du lycée dont le collège Pointe des Châteaux dépend par celle du lycée Ambroise Vollard, le temps des travaux .

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

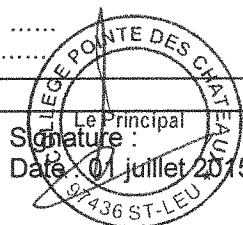
Blancs :

Nuls :

Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....



Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : convention de restauration avec le lycée Ambroise Vollard

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le 18 juin 2015

Réuni le 30 juin 2015.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)



Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement et en raison de la rénovation de la cuisine centrale du lycée Antoine de Saint Exupéry, le conseil d'administration l'autorise à signer une convention de restauration avec le lycée Ambroise Vollard, le temps des travaux de la cuisine centrale du lycée des Avirons .

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre :

.Abstentions :

Blancs :

Nuls :

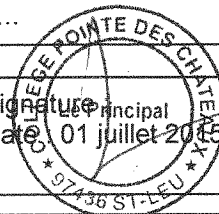
Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....

Signature

Date 01 juillet 2015



Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : contrat d'entretien préventif de deux portails automatiques

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le 18 juin 2015

Réuni le 30 juin 2015.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)



oui

Nombre:1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à signer un contrat d'entretien préventif de deux portails automatiques avec la SARL AEPSR-SAR SUD pour un montant de 434,00€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre :

.Abstentions :

Blancs :

Nuls :

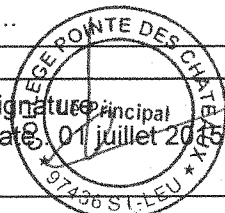
Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....

Signature principal

Date 01 juillet 2015



Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : contrat d'entretien d'une hotte aspirante

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le 18 juin 2015

Réuni le 30 juin 2015.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)



oui

Nombre:1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à signer un contrat d'entretien de la hotte aspirante de la cuisine de la restauration avec hygitek pour un montant de 298,38€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre :

.Abstentions :

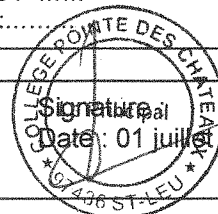
Blancs :

Nuls :

Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....



Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : convention de mise à disposition d'une bouteille d'oxygène

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : SR

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29
Nombre de présents : 16
Quorum : 15

Le Conseil d'administration
Convoqué le 18 juin 2015
Réuni le 30 juin 2015.....
Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s) Non

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à renouveler pour cinq ans la mise à disposition d'une bouteille d'oxygène à des fins pédagogiques par la société AIR LIQUIDE pour un montant de 329,00€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15	Pour : 15	Contre :
.Abstentions :	Blancs :	Nuls :

Le président du Conseil d'administration
Nom : Vallon
Prénom : Jean Lou.....

Signature Principal
Date : 01 juillet 2015



Date de transmission à l'autorité de contrôle :
Date de publication
Date d'exécution :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PPMS

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 201-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents: 16

Quorum : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le 18 juin 2015

Réuni le 30 juin 2015

Sous la présidence de .monsieur Jean Lou VALLON

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Après présentation par le chef d'établissement et suite à sa validation par un exercice en date du 29 avril 2015, le conseil d'administration adopte le PPMS mis en place dans l'établissement.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Nombre

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Blancs :

Nuls :

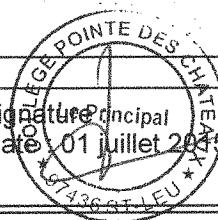
Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean-Lou

Signature Principale

Date : 01 juillet 2015



Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 55

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents: 16

Quorum : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le 18 juin 2015

Réuni le 30 juin 2015

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- l'instruction codificatrice M9-6 du 30 décembre 2013

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la Décision Budgétaire Modificative pour vote suivante :

- 15 000,00€ pour l'achat de matériel informatique dont deux imprimantes 3D, trois visualiseurs, trois tableaux interactifs mobiles, un vidéoprojecteur mobile à ultracourte focale, une dizaine d'unités centrales et des tablettes numériques. La répartition se fera ainsi :

- 7 000,00€ en OPC

- 8 000,00€ en AP

Pièce(s) jointe(s)

Oui

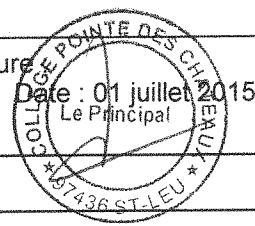
Nombre : 1

Académie de la Réunion
9741048w
collège Pointe des Châteaux
48 rue Georges Pompidou, 97 436 Saint Leu
Tél : 02-62-34-88-56

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :
Abstentions :
Blancs :
Nuls :

Le président du Conseil d'administration Nom : Vallon..... Prénom : Jean Lou.....	Signature Date : 01 juillet 2015 Le Principal
---	---



Date de transmission à l'autorité de contrôle :
Date d'accusé-réception de l'autorité de contrôle.....
Date de publication
Date d'exécution :